

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 25 juin 2019

18h30 à Romans

Etaient présent(e)s : Mesdames GENTIAL, LAMBERT, ROSSI et Messieurs ANGELI, BELLIER, BONNET, BRARD (arrivé à 19h17), BRET, CARDI, CHAUMONT, CHOVIN, DARD, LABADENS, LARUE, LUNEL (jusqu'à 19h29), PONTON, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE, VASSY.

Etaient excusé(e)s : Mesdames BICHON LARROQUE, CHOVIN, JAUBERT (pouvoir à M. VASSY), JUNG, GIRARD (pouvoir à M. SOULIGNAC), MOURIER (pouvoir à Mme GENTIAL), ROGER D'ALBERT BANCEL, THORAVAL (pouvoir à M. LABADENS), Messieurs BANDE (pouvoir à M. BRARD), BRUNET, CHANTEPY, CHAUVIN, DUBAY, GAUTHIER (pouvoir à M. BONNET), PERTUSA, ROUVEYROL, VALLON

Etaient absents : Messieurs AVOUAC, BARD.

Nombre de membres en exercice : 45.

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 23.

Nombre de pouvoirs à l'ouverture de la séance : 5.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 9 avril 2019
2. Budget du syndicat : demande de dérogation pour reprise de l'excédent d'investissement en fonctionnement
3. Ressources humaines – Poste de rédacteur dans la filière administrative
4. Contrat vert et bleu action D2 : demande de subvention auprès du FEDER et de la Région AURA pour l'observatoire de la santé des sols Rovalterra™ - tranche 2
5. Avis du syndicat mixte sur le projet de Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité du territoire Auvergne Rhône Alpes (SRADDET)

Questions diverses

En l'absence de M. Lionel BRARD annoncé en retard, M. Philippe LABADENS préside la séance et accueille les participants.

Philippe LABADENS ayant constaté que le quorum est atteint ouvre la séance à 18h40.

Philippe LABADENS donne lecture de la liste des délégués excusés dont certains représentés par des pouvoirs.

Michel BRET est désigné secrétaire de séance.

Philippe LABADENS informe des décisions prises par le Bureau et le président depuis la précédente réunion.

Jean-Paul VALETTE explique la motivation de l'avis défavorable donné sur la demande de dérogation de la commune de Vaudevant.

1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 9 avril 2019

En l'absence de remarque, le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 9 avril dernier.

Mise aux voix :

Pour : 23 délégués et 5 pouvoirs soit 28 voix

Mesdames GENTIAL (pouvoir de Mme MOURIER), LAMBERT, ROSSI et Messieurs ANGELI, BELLIER, BONNET (pouvoir de M. GAUTHIER), BRET, CARDI, CHAUMONT, CHOVIN, DARD, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), LARUE, LUNEL, PONTON, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SIEGEL, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE, VASSY (pouvoir de Mme JAUBERT).

Contre : 0

Absentions : 0

2. Budget du syndicat : demande de dérogation pour reprise de l'excédent d'investissement en fonctionnement

Philippe LABADENS présente la demande de dérogation auprès des ministères pour reprise de l'excédent d'investissement en fonctionnement.

Mise aux voix :

Pour : 23 délégués et 5 pouvoirs soit 28 voix

Mesdames GENTIAL (pouvoir de Mme MOURIER), LAMBERT, ROSSI et Messieurs ANGELI, BELLIER, BONNET (pouvoir de M. GAUTHIER), BRET, CARDI, CHAUMONT, CHOVIN, DARD, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), LARUE, LUNEL, PONTON, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SIEGEL, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE, VASSY (pouvoir de Mme JAUBERT).

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical approuve à l'unanimité de demander une dérogation telle que prévue dans les articles L2311-6 et D2311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales auprès des ministères concernés pour reprendre l'excédent de la section d'investissement en recette de la section de fonctionnement pour un montant de 200 000 euros.

3. Ressources humaines – Poste de rédacteur dans la filière administrative

Philippe LABADENS indique que le syndicat doit procéder au recrutement d'un agent pour le poste de responsable administratif occupé jusqu'au 31 août par un rédacteur principal 1^{ère} classe.

Il indique que la proposition faite au comité syndical diffère de celle formulée dans la note de synthèse. En effet, afin de ne pas limiter le recrutement aux seuls candidats au statut de rédacteur et de s'assurer avant tout de recruter un agent disposant des compétences adaptées, il est proposé de créer deux postes d'accueil en attendant le recrutement effectif :

- 1 dans le cadre d'emploi des rédacteurs
- 1 dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs principaux.

Le poste surnuméraire sera supprimé lors du prochain comité afin de s'adapter au recrutement.

Mise aux voix :

Pour : 23 délégués et 5 pouvoirs soit 28 voix

Mesdames GENTIAL (pouvoir de Mme MOURIER), LAMBERT, ROSSI et Messieurs ANGELI, BELLIER, BONNET (pouvoir de M. GAUTHIER), BRET, CARDI, CHAUMONT, CHOVIN, DARD, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), LARUE, LUNEL, PONTON, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SIEGEL, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE, VASSY (pouvoir de Mme JAUBERT).

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical décide à l'unanimité de créer au 1^{er} septembre un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs et un poste dans le cadre d'adjoint administratif principal, le tableau des effectifs sera modifié en fonction du recrutement effectué.

4. Contrat vert et bleu action D2 : demande de subvention auprès du FEDER et de la Région AURA pour l'observatoire de la santé des sols Rovalterra™ tranche 2

Jean-Louis BONNET décrit l'action depuis son lancement en septembre 2017 et présente les premiers résultats de la campagne 2018 de prélèvements et d'analyse. Il indique que la tranche 1 de cette action se poursuit cette année avec des prélèvements en cours de réalisation.

L'activité enzymatique des sols a été étudiée sur les 14 prélèvements mais les résultats doivent être examinés avec précaution, le nombre de parcelles et le manque de recul dû au fait qu'une seule campagne a été menée à terme.

La seconde tranche de l'action aura pour objectif la poursuite des prélèvements par les lycées agricoles et l'augmentation de leur nombre par le recours à un prestataire. La demande de subvention sera adressée sur cette base à la Région et au FEDER. Par ailleurs, il indique que les 3 EPCI membres du syndicat et la régie des eaux de Valence seront partie prenante du financement de l'action.

Jean-Luc CHAUMONT demande si ce type de démarche existe par ailleurs. Il est précisé que le stockage du carbone dans le sol est un enjeu de plus en plus prégnant. Les scientifiques se penchent sur la question en particulier à travers l'étude conduite par l'INRA intitulée 4/1000 à laquelle le syndicat a été associé. Par ailleurs, les résultats produits par Rovalterra seront diffusés en open data.

Dominique GENTIAL demande pourquoi la jachère a été inscrite à l'observatoire et souligne que les sols de jachères sont par nature dépendants des couvertures de sols précédentes. Il lui est répondu que les jachères sont présentes sur le territoire, représentatives d'une pratique agricole, et que l'objectif est d'extrapoler les données recueillies à l'ensemble du territoire. Par ailleurs l'historique des cultures sur les parcelles objets d'analyse est systématiquement renseigné.

Mise aux voix :

Pour : 23 délégués et 5 pouvoirs soit 28 voix

Mesdames GENTIAL (pouvoir de Mme MOURIER), LAMBERT, ROSSI et Messieurs ANGELI, BELLIER, BONNET (pouvoir de M. GAUTHIER), BRET, CARDI, CHAUMONT, CHOVIN, DARD, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), LARUE, LUNEL, PONTON, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SIEGEL, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE, VASSY (pouvoir de Mme JAUBERT).

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à déposer la demande de subvention pour la deuxième tranche de l'action D2 auprès du Conseil Régional pour un montant de 27 278,79 euros et du FEDER pour un montant de 32 022,92 euros et d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette décision .

Arrivée de Lionel BRARD à 19h17

5. Avis du syndicat mixte sur le projet de Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité du territoire Auvergne Rhône Alpes (SRADDET)

Philippe LABADENS présente le projet d'avis du syndicat mixte sur le SRADDET.

Lionel BRARD indique que le Bureau a fait le choix d'une vision politique du territoire portant un engagement clair du syndicat sur les dispositions prévues dans le SRADDET. Parmi celles-ci l'inscription du projet de gare TGV de Montélimar dans le fascicule des règles du SRADDET a interrogé les élus du bureau. Celui-ci s'est positionné au regard des risques d'atteinte portée à la gare de Valence TGV Rhône-Alpes Sud.

Dominique GENTIAL indique que cette interrogation se comprend sur plusieurs arguments dont la proximité des gares TGV existantes de Valence TGV Rhône-Alpes Sud et d'Avignon TGV et l'impact économique d'une telle infrastructure.

Jean-Louis VASSY estime également qu'une nouvelle gare TGV entre Valence TGV et Avignon TGV pose question au regard de leur proximité dans un réseau construit pour la grande vitesse.

Plusieurs élus s'inquiètent d'une probable fragilisation de la gare de Valence TGV Rhône-Alpes Sud en matière de desserte TGV si une nouvelle gare devait être créée.

Il apparaît qu'un renforcement des liaisons TER entre Montélimar et Valence TGV Rhône-Alpes Sud empruntant des infrastructures existantes aurait un impact bien moindre en matière d'investissement tout en poursuivant le même objectif de développement de la desserte de Montélimar et ses environs.

Fabrice LARUE insiste sur l'importance de s'appuyer sur les infrastructures existantes et la possibilité de d'améliorer la desserte du bassin Montilien tout renforçant le rayonnement de la gare de Valence TGV Rhône-Alpes Sud.

Philippe PONTON s'interroge sur la compatibilité du SCoT avec le SRADDET. Il est précisé qu'au stade du projet arrêté, le SRADDET ne comporte pas de points avec lesquels le SCoT serait incompatible. Cet examen sera approfondi avec le SRADDET approuvé. Il est rappelé qu'en cas d'incompatibilité, elle devra être levée au plus tard lors de la prochaine évolution du SCoT.

Départ de M. Lunel à 19h29

Dominique GENTIAL pointe la subsidiarité affirmée dans le SRADDET vis-à-vis des SCoT, celle-ci doit être selon elle confirmée. Elle souligne également l'importance de la marge de manœuvre laissée aux documents de rang inférieur dans la mise en œuvre des objectifs et règles du SRADDET.

Lionel BRARD confirme que cet aspect est à transcrire dans l'avis du SCoT.

Lionel BRARD attire l'attention sur le canal de la Bourne qui constitue une infrastructure de tout premier plan pour l'irrigation du Grand Valentinois limitant fortement le prélèvement dans les nappes à réserver en priorité à l'alimentation en eau potable. La pérennisation de cet équipement qui nécessitera de forts investissements mérite d'être citée dans le SRADDET en particulier dans le contexte de l'adaptation du territoire au changement climatique.

Mise aux voix :

Pour : 23 délégués et 6 pouvoirs soit 29 voix

Mesdames GENTIAL (pouvoir de Mme MOURIER), LAMBERT, ROSSI et Messieurs ANGELI, BELLIER, BONNET (pouvoir de M. GAUTHIER), BRARD (pouvoir de M. BANDE), BRET, CARDI, CHAUMONT, CHOVIN, DARD, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), LARUE, PONTON, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND , SIEGEL, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE, VASSY (pouvoir de Mme JAUBERT).

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable assorti de remarques sur le projet de Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité du territoire Auvergne Rhône Alpes (SRADDET).

L'ordre du jour étant épuisé, Philippe LABADENS lève la séance à 19h43

Le prochain comité syndical aura lieu le 15 octobre à 18 heures 30.

Philippe LABADENS
Président



Michel BRET
Secrétaire de séance

